REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEPMR)

Programme d'Accès Universel à l'Eau Potable (AQUAVIE)

DOSSIER DE PRESELECTION

AMI N°PI_ADPI_95564

Sélection d'un expert en Ingénierie de formation pour la poursuite de l'Assistance technique locale au CFME pour la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités aux métiers de l'eau

Autorité contractante : Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)

Source de financement : Financement extérieur (Banque mondiale)

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 1.2.5.2

Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Présidence de la République
BON A LANCER
Retiré le 07/06/2024
Nom GBAGUIDI
Prénom T.B. Amour
Signature

Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Présidence de la République
Le Délégué de Contrôle

KPADONOU D. Macchabées
Administrateur des Services Financiers

Juin 2024

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

PROGRAMME D'ACCES UNIVERSEL A L'EAU POTABLE (AQUAVIE)

Objet : Sélection d'un expert en Ingénierie de formation pour la poursuite de l'Assistance technique locale au CFME pour la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités aux métiers de l'eau

BON A LANCER CCMP/PR

Référence du marché : **AMI N°PI_ADPI_95564**

AVIS n°010/24/PR/ANAEPMR/PRMP/ADPI/S-PRMP du 10/06/2024

1. Le présent *avis à manifestation d'intérêt (AMI)* fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) publiée sur le portail web des marchés publics du Bénin (https//:marches-publics.bj) le *22 mai 2024*.
2. L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) a, dans le cadre de l'exécution de son budget, bénéficié d'un financement additionnel de la Banque mondiale afin de financer la mise en œuvre de ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatives à la poursuite de l'Assistance technique locale au CFME pour la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités aux métiers de l'eau.
3. Les prestations de l'expert en Ingénierie de formation comprennent :
   - la poursuite des actions de coaching du personnel du CFME pour : l'amélioration de la gouvernance et de la gestion durable, et la promotion de développement entrepreneurial du Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la SONEB (axe stratégique 1) ; le renforcement de l'efficacité du partenariat et valorisation des formés du CFME (axe stratégique 3) et la mise à jour du plan d'affaire existant pour le DPF au CFME.
   - l'appui à la supervision des prestations de la firme internationale qui appui depuis janvier 2023 l'ANAEPMR et la SONEB, au développement des contenus des modules techniques de formations pour les deux nouveaux curricula ;
   - l'appui à la supervision des prestataires (Cabinet de contrôle et entreprise) pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de réhabilitation des moyens pédagogiques, ainsi que la mise à disposition de nouveaux équipements pédagogiques ;
   - l'appui au recrutement et à l'encadrement des experts qui auront la charge le développement des modules (non techniques) et non pris en compte par firme

internationale spécialisée dans la formation des métiers de l'eau et de l'assainissement. L'encadrement inclura la formation (andragogie, élaboration des supports suivant la méthodologie en cours de développement avec la firme internationale) et la supervision de l'élaboration des contenus des 12 Modules par les Experts/consultants ;

- l'appui à l'identification et à la formation (andragogie ; élaboration des supports) des formateurs potentiels complémentaires (pour la diffusion des modules non techniques) ;
- l'appui au recrutement des apprenants conformément aux prescriptions du référentiel formation (demande des exploitants) ;
- l'appui à la supervision du déroulement de la formation d'apprenants professionnels (Chef Secteur/Agent réseaux ; Electromécanicien) ;
- l'appui à l'évaluation du programme de formation après la sortie des premières cohortes des nouveaux cycles de formation ;
- l'appui à l'évaluation du dispositif de formation (référentiel métier ; et référentiel formation ;
- *etc...*

BON A LANCER
CCMP/PR

4. Le délai de réalisation de la mission est de cent cinquante-quatre (154) jours étalés sur quatorze (14) mois, à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de marchés analogues à travers les attestations de bonne fin d'exécution et/ou des contrats antérieurs). Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection figurant au point 8 du présent avis.
7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des curricula vitae des candidats. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé premier et invité à négocier le marché. En cas d'échec des négociations avec ce dernier, le candidat classé 2ème sera invité à son tour à la négociation et ainsi de suite.

L'autorité contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Être - Titulaire d'un Diplôme/Titre/Qualification de l'enseignement supérieur (université, école ou institut) avec au moins bac + 5 ans, en ingénierie de la formation, science de l'éducation ou équivalent	20	Diplôme (copie légalisée)
2. Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle en matière d'expertises sur le plan national ou international visant la formation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à partir de la première expérience	25	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou toutes autres preuves jugées valables
3. Avoir au moins une (01) expérience dans le domaine de la formation des formateurs, au cours des dix (10) dernières années	20	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou toutes autres preuves jugées valables
4. Avoir au moins une (01) expérience dans la supervision des développements de contenus de modules de formation professionnelle, au cours des dix (10) dernières années	20	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou toutes autres preuves jugées valables
5. Avoir participé à au moins un (01) projet/programme dans le secteur de l'AEP au Bénin	15	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou toutes autres preuves jugées valables
TOTAL	100	-

BON A LANCER
CCMP/PR

9. La note minimale requise pour être présélectionné est de 70 points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant plus d'expériences dans le domaine de la formation des formateurs sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence auprès de : **Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Gbégamey, en face de l'entrée principale du Hall des Arts et des Loisirs de Cotonou, Immeuble de l'ancien siège de LIBERCOM SA, 04 BP 1412 Cotonou, Tél : (229) 69 08 08 11 au 2ème Etage du bâtiment, bureau 06, Email : gbodjrenou@presidence.bj; aehoun@presidence.bj; tbgbaguidi@presidence.bj et aux heures suivantes de 08 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, heure de Cotonou (GMT+1).**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

11. Les manifestations d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée accessible et lisible sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : **Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Gbégamey, en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Loisirs et des Sports de Cotonou, Immeuble de l'ancien siège de LIBERCOM SA, A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ANAEPMR, Tél : (229) 69 08 08 11 au 2ème Etage du bâtiment, bureau 06** au plus tard **le 28/06/2024**. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

    Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes le même jour en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle de réunion du deuxième étage du siège de l'ANAEPMR à partir de **10 heures 30 min (GMT+1) ; heure locale**.

11. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

    Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

    Ce recours doit être exercé dans les *trois (03)* jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *deux (02)* jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la

BON A LANCER
CCMP/PR

procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision *de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02)* jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/Responsable de la structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le

BON A LANCER
CCMP/PR

La PRMP

Gnonnan Christian BODJRENOU

La Personne Responsable des Marchés Publics

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat] *[Lieu et date]*

A

Monsieur le *[Indiquer titre du représentant de l'autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature pour *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

BON A LANCER CCMP/PR

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) le diplôme (copie légalisée) ;

3) les preuves des expériences du consultant [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) ou des attestations/certificats de travail] ;

4) etc.

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)